

**Commission des dynamiques territoriales**

Commission du Territoire d'action Sud  
Commission du Territoire d'action Ouest  
Commission du Territoire d'action Nord

65510 - Fonds de solidarité communale

**Contrats départementaux de développement territorial  
et humain - Proposition d'attribution de subventions au  
titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds  
d'urgence et d'approbation des termes du projet de  
convention financière**

CP/2019/352

**Service chef de file :**

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides départementales aux Communes dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds d'urgence et d'approuver les termes du projet de convention financière annexée au présent rapport, pour un montant total de 1 896 884,68 €.

**I – RAPPEL DES PRINCIPAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE**

Par délibération du 20 mars 2017 (CD/2017/004), le Conseil Départemental a approuvé les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale. Celui-ci a pour vocation d'aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale, à raison d'un seul et unique projet par Commune sur la période 2018 - 2021.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a défini, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé des contrats départementaux de développement territorial et humain, les enjeux prioritaires des quatre territoires d'actions (Ouest, Nord, Sud, Eurométropole de Strasbourg).

L'aide du Département au titre du Fonds de solidarité communale plafonnée à 100 000 euros est calculée en référence au lieu d'implantation du projet, sur la base du taux modulé de la Commune en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention. Si le montant de la subvention calculé est inférieur à 100 000 euros, la Commune ne pourra pas prétendre à un complément de subvention, tant sur ce projet que sur tout autre projet. La subvention sera versée sur présentation par le maître d'ouvrage des factures de travaux acquittées.

L'attribution d'une subvention au titre du Fonds de solidarité communale exclut

l'attribution d'une contribution du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité et du Fonds d'innovation territoriale pour un autre projet porté par la Commune.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a décidé que l'approbation des contrats départementaux de développement territorial et humain par les conseils municipaux constituait un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers par le Département du Bas-Rhin.

Par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/001) le Conseil Départemental a décidé de compléter les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de voirie, offrant la possibilité à une Commune de faire bénéficier, à sa place, l'EPCI dont elle est membre dès lors que cet EPCI est compétent pour ce qui concerne la voirie.

## **II – PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE**

Les demandes déposées par les Communes suivantes au titre du Fonds de solidarité communale figurent dans les tableaux ci-après.

Pour leurs projets respectifs, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au titre du Fonds de solidarité communale les aides départementales suivantes :

### **- Sur le Territoire Ouest :**

<b>Attributaire</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant Proposé</b>
COMMUNE DE MUTZENHOUSE	aménagement de la rue du Houblon	44 291,56 €
COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM	aménagement de la rue de l'Eglise	100 000,00 €
COMMUNE DE SCHNERSHEIM	travaux de rénovation de voirie communale	100 000,00 €
COMMUNE D'OERMINGEN	travaux de réfection des voiries communales	100 000,00 €
COMMUNE DE VOLKSBERG	travaux d'aménagement de la rue du moulin et de ses accès	88 215,00 €
COMMUNE D'ESCHWILLER	aménagement d'un terrain multisport de plein air et de jeux avec création de liaisons piétonnes et de stationnement	56 456,22 €
COMMUNE DE RANGEN	travaux divers de sauvegarde du patrimoine	46 160,19 €
COMMUNE D'OTTERSTHAL	rénovation de la toiture de l'école pour la création d'une centrale photovoltaïque	35 100,00 €
COMMUNE D'ALTENHEIM	aménagement de la rue Dettwiller	9 492,88 €
COMMUNE DE WOLSCHHEIM	aménagement des rues du Mai, de la Forêt et des sources	46 064,66 €

COMMUNE DE SAESSOLSHEIM	aménagement des abords de la salle polyvalente	100 000,00 €
COMMUNE DE DETTWILLER	aménagement du quartier Rouvillois	87 467,65 €
COMMUNE DE LUPSTEIN	travaux de rénovation de la salle polyvalente	45 894,98 €

- **Sur le Territoire Sud :**

<b>Attributaire</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant Proposé</b>
COMMUNE DE HERBSHEIM	travaux d'aménagement de voirie	100 000,00 €
COMMUNE DE SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT	sécurisation de l'église catholique	6 993,32 €
COMMUNE D'AVOLSHEIM	rénovation de l'éclairage public	3 447,30 €
COMMUNE DE KIRCHHEIM	rénovation de la salle polyvalente	72 172,12 €
COMMUNE DE SAULXURES	création d'une zone de loisirs à Saulxures	93 786,84 €
SIVOM VALLEE DE LA BRUCHE	travaux de sécurisation en eau potable de la commune de Rothau	100 000,00 €
COMMUNE DE NEUBOIS	restructuration et de mise aux normes de l'école de Neubois	78 574,00 €
COMMUNE D'URMATT	rénovation de la cuisine conjointe au hall des sports et à la salle polyvalente	12 459,98 €
COMMUNE DE WITTISHEIM	aménagement des abords de la salle polyvalente	100 000,00 €
COMMUNE D'OHNNENHEIM	rénovation de la salle polyvalente	11 473,80 €

- **Sur le Territoire Nord :**

<b>Attributaire</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant Proposé</b>
COMMUNE D'OBERHOFFEN SUR MODER	création d'une salle de motricité	86 180,00 €
COMMUNE DE WEITBRUCH	construction de nouvelles installations footballistiques	100 000,00 €
COMMUNE DE LEMBACH	réaménagement de la route de Wissembourg	69 657,60 €
COMMUNE DE HATTEN	travaux d'éclairage public	64 160,00 €
COMMUNE D'OBERLAUTERBACH	restauration du clocher de l'église catholique	23 796,83 €
COMMUNE D'UHRWILLER	travaux de zinguerie et de peinture extérieure du complexe scolaire	35 932,00 €

Ces Communes ont confirmé que le projet présenté sera le seul et unique projet pour lequel elles solliciteront le Département au titre des contrats départementaux de développement territorial et humain sur la période 2018 – 2021.

Ces mêmes Communes ont également approuvé les enjeux prioritaires de leur territoire d'action ainsi que les contrats départementaux de développement territorial et humain correspondants.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le Président à signer ces conventions.

Les commissions territoriales Nord, Sud et Ouest ont émis un avis favorable à ces propositions.

### **III – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'URGENCE**

La Commune de TRUCHTERSHEIM le 31 mai 2018, la Commune de BERSTETT le 1er juin 2018 et la Commune d'ITERSWILLER le 9 juin 2018 ont subi d'importants dégâts causés par les inondations et coulées de boues. Elles ont été classées en Etat de catastrophe naturelle au Journal Officiel du 27 juillet 2018.

Lors de sa séance du 20 juin 2016 (CD/2016/098) le Conseil Départemental a décidé de s'engager aux côtés des Communes sinistrées en versant une aide financière exceptionnelle à ces Communes.

il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au titre du Fonds d'urgence les aides départementales suivantes :

<b>Attributaire</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant Proposé</b>
COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM	aide exceptionnelle du département aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle par l'Etat	27 535,00 €
COMMUNE DE BERSTETT	aide exceptionnelle du département aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle par l'Etat	39 570,00 €
COMMUNE D'ITERSWILLER	aide exceptionnelle du département aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle par l'Etat	12 002,75 €

### **IV – CARTOUCHES FINANCIERS**

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FSC 2018/1	G 2018 2021 Fonds de Solidarité Communale	50 000 000,00 €	38 024 850,29 €	1 817 776,93 €
FDSURGENCE 2019/1	G 2019 Fonds d'urgence	500 000,00 €	471 244,58 €	79 107,75 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:*

*- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 1 817 776,93 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;*

*d'attribuer des subventions au titre du Fonds d'urgence pour un montant total de 79 107,75 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;*

*- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément au modèle joint en annexe ;*

*- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.*

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY